Martigny, lundi 24 décembre 1934. *74me année* ***Ce numéro comprend 6 pages*** *No 148.*

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS :
SUISSE : Un an . . . fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 12.50
ÉTRANGER : Un an . . fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel" fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)
Compte de Chèques postaux : II c. 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES :
Avenue de la Gare **MARTIGNY** Avenue des Acacias
TÉLÉPHONES : Rédaction No 31, Administration et Annonces No 2.52

ANNONCES — RÉCLAMES

le mm. ligne ou son espace		le mm. ligne 2 colonnes / 81 mm.
8 ct.	Canton	20 ct.
10 ct.	Suisse	30 ct.
10 ct.	Etranger	30 ct.
Avis mortuaires (2 col.)		20 ct.

Compte de Chèques postaux II c. 50C

Régie des Annonces : ORELL FUSSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Le perfectionnement de l'instruction militaire

Durant le service actif, dans un mémoire qu'il adressait au général (et que ce dernier a reproduit dans son rapport final), l'un de nos commandants de troupes et éducateurs militaires les plus éminents — le colonel Sonderegger, plus tard divisionnaire — a démontré avec preuves à l'appui qu'au point de vue purement technique les hommes et les cadres de sa brigade ne furent prêts à la guerre qu'après trois mois de service. De son côté, le général, s'autorisant des expériences du service actif, proposait de porter à quatre mois la période d'instruction élémentaire. Il estimait donc que ce laps de temps est nécessaire pour inculquer au fusilier au moins les connaissances qu'il devait posséder de 1914 à 1918.

Voyons un peu ce qu'était le travail du fusilier en 1914 : Il devait s'entraîner au tir et à la marche et sous la conduite et la surveillance constantes de son chef de section, devenir un bon combattant dans la section ; puis, sous les ordres de ces supérieurs, il devait apprendre à remplir ses obligation de service, ce qui, au fond, n'était guère compliqué. C'est tout ce qu'on demandait de lui.

Et aujourd'hui ? Pendant et après la guerre des modifications furent apportées à l'organisation et à l'emploi de l'infanterie. Nous ne mentionnerons que la transition de la ligne de tirailleurs compacte, armée uniformément du fusil, aux formations de combat diluées nécessitées par l'accroissement de la puissance du feu de l'artillerie et par l'apparition des nouvelles armes automatiques ; la nécessité d'établir une étroite collaboration entre l'infanterie et l'artillerie dans le combat moderne, puis celle de se soustraire à l'action des avions et des chars d'assaut, etc. Tous ces facteurs ont compliqué à l'extrême la conduite de l'infanterie à la bataille et sur le champ de bataille même. Les expériences nées de la guerre ont également nécessité l'emploi judicieux du fusil-mitrailleur, de la mitrailleuse, du lance-mines et du canon d'infanterie, *toutes armes qui étaient à peu près, sinon totalement inconnues en 1914.*

Aujourd'hui, le chef de groupe doit, lui aussi, être en mesure de conduire une formation de fusiliers et de grenadiers, dotée d'une arme automatique, et de coordonner adroitement l'action du fusil, de la grenade à main et du fusil-mitrailleur. Il est, en cette circonstance, beaucoup plus éloigné de son chef que son prédécesseur il y a 20 ans. Exposé à un feu beaucoup plus violent, il lui est souvent impossible de maintenir la liaison avec son lieutenant ; en un mot, il est, beaucoup plus que par le passé, réduit à sa propre initiative. La tâche est bien plus compliquée encore pour les chefs de section, les commandants de compagnie, de bataillon et de régiment.

En outre, chaque chef, depuis le grade de caporal, doit, à l'école de recrues, inculquer à ses subordonnés des connaissances techniques à ses hommes, outre l'instruction individuelle fondamentale, la connaissance des choses qui étaient encore inconnues, en 1914, notamment :

Une instruction en vue du combat, individuel ou par groupe, beaucoup plus poussée qui permette de se soustraire sans trop de pertes aux attaques terrestres et aériennes de l'ennemi, de manière à créer les conditions indispensables à la mise en action efficaces de nos propres moyens.

Une connaissance plus approfondie du maniement et de l'entretien des armes automatiques ; le maniement et l'entretien des grenades à main et des appareils de protection contre les gaz.

Et toutes ces connaissances devraient être acquises dans les 67 jours qui, jusqu'ici, ont à peine suffi pour faire de nos recrues des soldats utilisables ! En outre, dans la même école, tous les chefs jusqu'au commandant de bataillon devraient être initiés à la connaissance et à l'emploi techniques de leurs armes et apprendre à exécuter une attaque, ce qui est maintenant beaucoup plus compliqué qu'auparavant.

Des lacunes se sont produites dans ce domaine, ce qui est fort compréhensible. Elles se manifestent, dans les manœuvres du temps de paix déjà, par une certaine lourdeur de l'homme et des chefs subalternes d'infanterie. Il faudra des années pour l'éliminer, même si l'instruction est prolongée. En temps de guerre, ce manque de préparation coûte toutefois du sang, beaucoup de sang, parce qu'à l'ouverture des hostilités on ne peut exécuter convenablement, et encore jusqu'à un certain point, que ce que l'on a appris correctement en temps de paix.

Les lacunes de l'instruction, ne l'oublions pas, peuvent aussi exercer en temps de guerre une influence défavorable sur le moral de la troupe. Quiconque ne possède pas son métier manque d'assurance et de confiance en soi. Le soldat attend avec raison de son supérieur qu'il le dirige convenablement. Sinon, déprimé au premier contact avec l'ennemi, il se croit trahi. L'histoire de la guerre nous en offre de nombreux exemples. Mais, disons-le aussi, le soldat qui n'a pas la maîtrise complète de son arme, ne sait pas s'en servir. Il devient passif, l'assurance et l'élan s'en vont, compromettant, avec la confiance dans le succès final, jusqu'au succès lui-même. Il est aujourd'hui grand temps de réagir. Habitués, trop souvent encore, à vivre en esprit sur la gloire de nos ancêtres, nous nous croyons tout naturellement aptes à protéger notre pays, sans nous rendre compte qu'une assurance fondée sur des bases aussi fragiles s'évanouirait définitivement sous le premier feu d'obus de gros calibre — pour ne citer qu'un exemple ! — si l'armement et l'instruction ne nous procurent pas le sentiment de la supériorité.

Il y a 136 ans, lors de nos derniers démêlés guerriers avec l'étranger, nos ancêtres, à de rares exceptions près, ont cédé sur toute la ligne devant les Français. Insuffisamment instruits, eux aussi, pour l'époque, ils se reposaient simplement sur la gloire militaire des anciens Suisses. A une époque déjà où la situation était beaucoup moins compliquée, ils n'ont pas su, faute de préparation suffisante, se servir du matériel dont ils disposaient.

A nous de veiller que ces malheurs ne fondent plus sur notre pays. Ce ne sera le cas que si l'étranger nous sait décidés et *capables* de suffire aux exigences du combat moderne. Mais il faut pour cela que, concurremment avec le complément de l'armement, nous perfectionnions aussi l'instruction.

Rapsodie de Noël

(Ecrit spécialement pour le « Confédéré » par Zadig)

I

C'était il y a mil neuf cent trente quatre ans. En ce temps-là, le monde vivait dans la terreur. Le pauvre peuple d'alors, le menu peuple, les petites gens qui travaillaient les terres du maître au cœur dur, qui peinaient dans les ports et dans les mines, les esclaves, courbés sous le fouet, n'avaient pas d'espérance. La terre gémissait, accablée de maux de toutes sortes, misères physiques et misères morales.

Le monde aussi avait besoin d'une réforme morale. Les violences du temps, l'oppression et la corruption étaient montées à un degré inouï. On pouvait désespérer de voir jamais se réaliser sur la terre un idéal de justice, de douceur, d'humanité, d'amour. Le vice purulent débordait au grand jour, importé des pays conquis, des confins du monde, de cet Orient prestigieux qui avait rempli l'Empire de ses affranchis, de ses mimes et de ses courtisanes. Les héroïques vertus qui avaient fait la grandeur romaine s'en allaient, ou se mouraient, étouffées et submergées.

L'immense et vieil Empire craquait sinistrement. Personne ne croyait plus aux dieux de la patrie. Les prêtres de Jupiter étaient devenus froids et sceptiques, de même que ceux d'Orphée et ceux d'Isis. La philosophie, à vrai dire, était seule capable de donner une réponse aux angoisses de l'âme humaine. Mais elle ne donnait pas ses leçons sous une forme populaire, et ne les livrait que dans le secret, aux seuls initiés. Et encore, ceux-ci avaient oublié les sublimes leçons des vieux sages, et s'essayaient volontiers aux tables servies, dans des palais de marbre, en flattant le maître :

« L'antique Vérité s'enivrait de Falerne,
Pour ne pas voir la mort descendre avec la nuit.»

Alors, dans l'espace éthéré que parcourent les anges bleus, une voix se fit entendre, qui n'avait rien d'humain. Une grande voix implorante, aux accents d'une pitié infinie. Et la voix disait ceci :

« O Père ! Tu leur as annoncé le Messie,
Et tu l'as annoncé pour les jours de malheurs ;
Le Fils que tu leur as promis, donne-le-leur !
Les âges sont venus que veut la prophétie. »

* * *

« Jamais l'humanité n'a souffert aussi bas.
Seigneur ! Il faut guérir la peine universelle ,
Elle m'attend! Dis-moi de descendre vers elle...»

* * *

Et une autre voix répondit, hors des confins du monde, dans l'espace éthéré que parcourent les anges bleus. Et la voix disait :

« O mon Fils, tu dis vrai, leur détresse est pro-
(fonde,
Mais si tu vas vers eux, tu souffriras en vain.
Rien ne leur restera du passage divin
Que des mots, et les mots ont dévasté le monde !

* * *

La terre entendra mal et se souviendra peu...
Les peuples de demain vaudront ceux d'autrefois
Et les temps que tu veux naîtront pareils à d'au-
(tres...
Regarde. — Et le Seigneur lui montra l'avenir...
Nos siècles et nos cœurs, et l'homme toujours
(homme,...
Et la vieille douleur qui ne veut pas finir. — »

* * *

Ayant vu tout cela, le Fils se tourna lentement vers le Père, et dit, cependant que

« Les larmes ruisselaient de ses yeux, longue-
(ment :
— Je les aurai du moins consolés un moment. —
Et Jésus descendit quand même sur la terre. » [1])

II

Aux environs de Bethléem, la nuit merveilleuse, où se déroule le grand prodige. Le paysage, sous les étoiles tremblantes, est aride et désolé. Toute la lande ingrate de la Judée tressaille par cette nuit glacée de décembre. A peu de distance du bourg, un peu plus de lumière, une irradiation surnaturelle s'est concentrée à un endroit précis, sur une étable, ou une grotte creusée dans le roc, portant à l'entrée une sorte d'auvent à toiture de chaume. Le grand événement promis au monde s'est accompli. Tout trahit la pauvreté dans cet asile. L'Enfant-Dieu est couché sur la terre dure, étendu sur le manteau de la Vierge. Il agite ses petits membres et tend les mains vers sa Mère. La divine Mère est agenouillée, et se penche vers lui, dans une attitude d'adoration et de prière. Son visage exprime une reconnaissance infinie. Figures célestes, que seuls les primitifs pourront traduire.

La joie est au ciel et sur la terre. Debout sur le sol raboteux, de grands anges chantent des cantiques en s'accompagnant de la viole. D'autres, à côté des bergers émerveillés, contemplent le Sauveur du monde. Le bœuf allonge vers lui sa bonne tête aux yeux ronds, tandis que l'âne, le museau levé dépassant l'auvent, brait de contentement aux étoiles.

Des anges encore sur le toit de la cabane, qui soutiennent un livre, et chantent un hymne d'allégresse. Et plus haut, dans la lumière surnaturelle de cette partie du ciel devenu bleu, par un prodige inouï, des cohortes d'anges, les ailes éployées et se tenant par la main, dansent une ronde joyeuse. Des diadèmes aux gemmes précieuses voltigent dans le ciel, barré, plus haut encore, par une gloire d'or.

Et voici venir par les landes désertes, chargés d'émaux et d'essences rares et suivis d'un très long cortège, les Rois Mages, accourus de l'Orient lointain, des pays de rêves et de légendes. Ils portent leurs hommages à l'enfant-divin, par qui seront soulagées les misères humaines. Et ils s'arrêtent humblement, ôtant la couronne du chef, avant de franchir le seuil de l'étable pleine de voix d'anges et de musique céleste, pendant que tombe du haut des cieux la parole merveilleuse :

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Z...

[1]) Ed. Haraucourt : *L'espoir du monde.*

Un joli cadeau de fin d'année. — Amis politiques, lecteurs du *Confédéré*, offrez à vos amis, au fils qui vient de se marier, à celui qui a quitté le canton :

Un abonnement au « Confédéré »
Fr. 8.—

Versez l'argent à notre compte de chèques II c. 58 et nous lui ferons le service gratuit pendant le mois de décembre.

Avis à nos amis politiques. — *Le secrétaire du parti reçoit tous les jours ouvrables. à la rédaction du « Confédéré », de 9 à 11 h., et sur rendez-vous. Tél. 61.031, Martigny.*

Un reproche injustifié

On fait aux chemins de fer le reproche de vouloir se servir de la loi sur la répartition des transports pour instituer un monopole d'Etat. On va jusqu'à les accuser de tendre à la suppression complète des transports de marchandises par autocamions. Il suffit de réfléchir un peu pour voir que tout cela est faux. Si tel était le cas, comment expliquer que les représentants de l'automobile aient signé avec les chemins de fer la convention du 27 mai 1933, qui était une anticipation de la loi ? On peut difficilement reprocher aux automobilistes d'avoir voulu se suicider en prenant cet arrangement ! N'oublions pas que l'Office central de défense des intérêts de l'automobile, l'association suisse des propriétaires d'autocamions et la chambre syndicale suisse de l'industrie de l'automobile ont approuvé la convention et que la loi fait partie intégrante de la convention.

Il ne peut y avoir de monopole d'Etat que lorsque les pouvoirs publics exercent à leur compte et par leurs propres organes, une activité enlevée aux particuliers. Il n'est pas question de cela dans le partage du trafic. En vertu de la loi, les concessions seront accordées à des entrepreneurs privés.

On a précisément voulu éviter un accroissement de la plus grande régie de l'Etat. Les camionneurs concessionnés gardent leur indépendance. Ils déploient simplement leur activité dans le cadre d'une organisation de transports qui s'étend sur tout elle la règle seulement, dans l'intérêt général, en elle la règle seulemnet, dans l'intérêt général, en chargeant la route et le rail des transports qui leur conviennent le mieux. Bien mieux, elle confie à l'autocamion le service de distribution et de ramassage des marchandises dans 4000 localités reliées ainsi directement au réseau ferré. Dorénavant, l'automobile assurera les transports jusqu'à 30 km., et le chemin de fer les transports allant au delà. Dans une zone de 10 km., les transports routiers seront libres, de même que tout le trafic privé.

Un nouveau problème

C'est celui qui se pose aux grandes administrations en ce qui concerne la juste mesure à tenir entre le recrutement intérieur et le recrutement extérieur des fonctionnaires aux emplois supérieurs. Si ce problème ne se pose pas avec acuité en Suisse, il en va autrement à l'étranger. En France, par exemple, un décret, pris en conseil des ministres en 1932 et appelé décret Chéron, a déjà tenté de bloquer tout recrutement par voie d'appel intérieur au bénéfice de l'appel extérieur.

Il va de soi que, à titre d'exemple, la présence d'une dame dactylographe dans un ministère ne peut être mis en balance avec un grade de licencié en droit. Mais dans une grande administration, il n'y a non seulement des dames dactylographes, il s'y trouve également des fonctionnaires ayant acquis au cours de plusieurs années de travail une expérience, une intelligence des affaires administrativese, un doigté à empoigner les choses à liquider, une pratique du style de palais et, peut-être, aussi hélas ! du français fédéral, qui ne peuvent rester, en toute justice, sans récompense. Cette élite de fonctionnaires qui aspire aux emplois supérieurs, se heurte malheureusement au courant des nombreux diplômés sortis des grandes écoles, des facultés, des humanités et aussi d'établissements de deuxième zone. Ces diplômés, en raison de leur bagage intellectuel, ont un appétit de solides et rapides réalités. Ils se superposent donc aux fonctionnaires précités pour postuler un emploi, d'où la difficulté du problème. Quel Salomon veut s'y atteler ? Des coups de frein, dans un sens ou dans un autre, appelleront, sans aucun doute, des protestations soit des fonctionnaires soit des diplômés.

Que la machine à enseigner ralentisse son mouvement dans la fabrication des innombrables diplômés qui ne sont pas tous, loin de là, de grande école, — ne pouvait-on pas, dans un pays que nous ne nommerons pas, passer son doctorat ès sciences économiques moyennant quelques connaissances en économie politique — ce serait accroître encore les difficultés de la classe moyenne à faire acquérir, à ses fils, un brevet d'enseignement supérieur. Et pourtant vu que les diplômés ne peuvent pas tous être absorbés par les administrations et les industries privées, il est presque nécessaire que soient esquissées quelques formules d'une thérapeutique indispensable, qui ne peut être autre que l'adaptation de l'offre de services à la deman-

de. Telle formule a été faite sienne, en France, par l'Ecole nationale supérieure de céramique de Sèvres qui proportionne le nombre des diplômes qu'elle accorde aux besoins des industriels de la céramique, avec qui elle entretient une liaison permanente et étroite. Ce serait naturellement un coup de frein à l'afflux toujours plus important des diplômés vers les administrations, lesquels devraient finir par se contenter d'emplois subalternes.

La question de limiter les possibilités d'avancement des fonctionnaires laborieux, mais non diplômés est un problème plus que délicat à notre sens. On entend dire parfois que de grands bâtiments administratifs sont des cimetières de fonctionnaires dans la pensée que ces derniers n'y travaillent pas trop. Limitons les possibilités d'avancement et nous transformerons en vieilles, mornes et mortes nécropoles ces cimetières actuellement bien trop vivants et pleins de vitalité. Si, aux temps bénis d'avant 1914, on a pu dire que des fonctionnaires n'en prenaient qu'à leur aise, aujourd'hui il faut se déjuger et déchanter.

Louis-Joachim.

Valais

Gaspard Coquoz

(1860-1934)

Salvan, le lieu de prédilection d'Emile Javelle, dont il fit en quelque sorte le berceau de l'alpinisme dans le Bas-Valais, vient de perdre encore un membre de sa brillante équipe de guides.

L'auteur des « Souvenirs d'un alpiniste » qui faisait des séjours fréquents et prolongés à Salvan, avait remarqué le jeune Gaspard à l'œil vif et à l'allure dégagée ; il l'encouragea à exercer le métier de porteur. Plein d'ardeur juvénile et flatté d'accompagner l'alpiniste-écrivain déjà célèbre, notre adolescent accepta avec empressement .

Avec Javelle et deux de ses amis, notre porteur effectue en juillet 1879 la 1ère traversée du Col Droit dans les Aiguilles Dorées. En 1882, il suit le cours de guides et son diplôme porte la date du 16 juin. Immédiatement après, il part pour le Dauphiné avec M. Guttinger de Genève, traverse la Brèche de la Meije et le Col des Ecrins et ascensionne le Pelvoux.

L'année suivante, à 23 ans seulement, Gaspard, accompagnant MM. Guttinger, Thury et Wanner, de Genève, fait, le 13 juillet 1883, la conquête difficile de l'Aiguille de la Varappe (3520 m.) la plus haute pointe du massif des Dorées. Dès lors, c'est une succession ininterrompue de campagnes glorieuses dans les Alpes valaisannes, bernoises et uranaises, le massif du Mont-Blanc et le Dauphiné.

Le 14 août 1890, avec le célèbre varappeur L'Hardy, il grimpe, le premier, au sommet de la Tour Sallières par le Grand Revers, côté Salanfe. En juillet 1892, nous le voyons au Grand Clocher du Portalet (2ème ascension). Pourvu de certificats des plus élogieux, dont son livret de guide est rempli, il est recherché par les alpinistes de renom tels que Mlle Eugénie Rochat, Julien Gallet, Wagnon, Rieckel et beaucoup d'autres.

En 1893 et 1894 : 1ères ascensions du sommet ouest des Lonzahörner et du Mont Rouge du Triolet. Avec Mlle Rochat, une alpiniste aussi audacieuse qu'originale, il fait, de 1897 à 1900, de nombreuses ascensions, entre autres la descente du Weisshorn par le Schalligrat et la traversée des sept pointes des Dents du Midi, en partant de Salvan.

Parmi le ascensions difficiles, citons encore la traversée des Charmoz et l'Aiguille du Géant à plusieurs reprises, le Mont-Blanc par la Brenva, la Barre des Ecrins et la traversée de la Meije. Pour toutes les courses exécutées, les touristes adressent les éloges les plus vifs tant au valeureux guide qu'au compagnon agréable et dévoué.

Ajoutons que notre ami Gaspard a maintes fois accompagné le regretté collègue Denis Orsat, dont il était un véritable ami.

De nombreux montagnards et amis du défunt ont tenu à lui rendre les derniers honneurs : les sections Jaman, Montreux et Monte-Rosa du C. A. S. étaient représentées, la 1ère avait même envoyé une couronne. Nous adressons à la famille affligée l'expression de notre plus vive sympathie.

G. C.

P. S. — La vieille garde des guides de Salvan et Finhaut compte encore 7 représentants dont les âges totalisent plus de 500 ans. Ce sont Frédéric Coquoz, Pierre-Louis, François et Louis Délez, Mce Décaillet et Alexandre Bochatay à Salvan, et Justin Lugon à Finhaut. Honneur à ces vétérans.

Un Valaisan juge d'instruction fédéral. — Nous apprenons que le Tribunal fédéral a appelé M. Marc Morand, président de Martigny-Ville, aux fonctions de juge d'instruction fédéral suppléant pour la Suisse romande. Nos sincères félicitations.

A nos abonnés. — *Le « Confédéré » paraîtra mercredi 26 et vendredi 28 décembre.*

Zermatt. — Hier soir, dimanche les auditeurs de T. S. F. ont entendu avec plaisir un reportage concernant l'ouverture de la ligne du chemin de fer Zermatt-Gornergrat, enregistré par Me Suez, de Radio Genève, accompagné des ingénieurs Leyvraz et Schnell de la Cie du Viège-Zermatt.

Un chasse neige placé devant la locomotive a débarrassé la voie ferrée de 1 mètre de neige depuis Zermatt à Riffelalp. Sur les pentes des pâturages de Riffelboden (alt. 1350 m.) qui se prêtent admirablement bien pour le ski, il y a 1 mètre 50 de neige.

La station d'hiver de Zermatt a de bonnes communications ferroviaires et est équipée pour recevoir les amateurs de sports d'hiver.

TRIBUNE LIBRE

Le prix de la Reinette du Canada

On nous écrit de Paris :

Tactique commerciale [1])

Deux traits essentiels caractérisaient la psychologie du marchand : 1. la certitude de l'ignorance du peuple et de son incapacité à se documenter ; 2. l'opportunisme, la temporisation, l'engourdissement progressif de l'opinion.

Ce sont là deux leviers très puissants dont dispose le marchand. Puisque le peuple ne peut pas vérifier les titres de créance de ses affirmations, toutes les sornettes lui sont permises. On entrevoit aisément les fâcheuses conséquences de ce principe habilement utilisé.

Quant au second levier, il conduit directement à l'inertie de la masse : le peuple ne réagit plus ; il se laisse faire. A ce moment-là, tout étant soigneusement organisé, il ne reste plus qu'à perpétrer un pillage légal évidemment.

Peut-être jugerez-vous que j'exagère ? Considérez plutôt la tactique commerciale dont on s'est servi cet automne. Vous y découvrirez vous-même les pièges que je dénonce avec trop de raison, hélas !

Prenons comme exemple la Reinette du Canada. Tout d'abord, on vous a dit que la quantité était trop abondante pour qu'on pût facilement l'écouler et que, pars uite, les prix en souffriraient nécessairement. Vous avez été assez naïf pour le croire ! Or, toute la production du Valais en reinettes du Canada serait entièrement consommée par l'agglomération parisienne *à raison d'une seule pomme par habitant*. Donc...

En second lieu, on vous a dit que nos « Canada » n'avaient pas de débouché cette année. Car la France, affirmait-on, par ordre du Gouvernement, avait fermé ses frontières à l'exportation de nos pommes. Par suite, Paris, notre principal client, ne ferait point de commande chez nous. D'où nouvelle difficulté d'écouler notre marchandise et grave inquiétude au sujet des prix, car sur le marché indigène, la Reinette du Canada avait à lutter contre la forte concurrence de la pomme alémanique, de qualité inférieure et de prix moindre. Pour donner un semblant de confirmation à cette puissante raison, on a entassé nos fruits dans des entrepôts où ils furent longtemps conservés.

Donc aucun doute n'était plus permis : la fermeture du marché français immobilisait notre production [2])

Considérez maintenant la baisse constante des prix depuis les premiers pronostics jusqu'à la spoliation définitive du producteur, et les réactions parallèles de l'opinion.

Au début, on parle de 30 ct. le kilog., ce n'est pas exagéré, mais comme on a insisté sur la quantité, relativement abondante, nos agriculteurs trouvent ce prix raisonnable. Ils espèrent donc recevoir 30 ct. le kg. Mais bientôt une vague inquiétude prend naissance, surgie à la faveur de je ne sais quel bruit. On commence à douter et finalement on ne croit plus aux 30 ct. On parle de 28, de 25, puis 22 ct., puis...

Qui est ce « On » ? Personne ne le sait ! Ce « On », c'est « tout le monde », sans doute ; mais ce fut d'abord « quelqu'un » !

Voyez la contagion de l'opinion, sa force expansive et dissolvante aussi ! Dans ce chaos, le peuple ne sait plus que penser ; il est totalement désemparé ; bientôt il est prêt à se laisser dépouiller.

D'ailleurs, la cueillette se poursuit. La voici achevée ! Toutes les pommes sont maintenant dans les entrepôts. Ah ! l'heureux producteur qui peur ainsi confier son bien à des mains si sûres et si honnêtes !

— Combien pave-t-on vos pommes ?

— Nous ne le savons pas ! Nous les avons d'abord remises. Maintenant il faudra nous contenter de ce qu'on voudra bien nous donner.

— Quel sympathique mouton, si paisible et si facile à tondre ! Assurément. Car voici l'acheteur qui survient. Sa puissante autorité a décidé de tout sans appel. Le producteur aura son compte, n'en doutez pas.

— Vos pommes ! On en donne quatre sous le kilo et pas un centime de plus pour le premier choix : 8 centimes pour le second.

Voilà qui est net !

Producteurs, êtes-vous satisfaits ? H. B.

---

[1]) *Nous rappelons que les critiques formulées n'atteignent pas les commerçants du canton.*

[2]) *Il y a là une erreur : la fermeture n'était pas fermée, mais le 15 octobre la légation suisse ne savait pas encore quel serait le* contingent *d'importation accordé à la Suisse.*

A Loèche-les-Bains. — (Comm.) Après avoir, avec un louable optimisme, mis à profit le bel automne pour faire à ses bains d'importants travaux de perfectionnement qu'apprécieront nos hôtes au printemps prochain, notre station rouvre ses portes pour la saison d'hiver.

Déjà les indigènes sillonnent les vastes champs de ski au pied de la Gemmi et l'on attend, avant Noël, un contingent important d'hôtes étrangers.

Du ski formel aux portes des hôtels, avec le train électrique pour remonter la pente, du beau ski alpin sur les hauts pâturages, du patinage et de la luge, le bain de sport réconfortant dans les grandes piscines, et enfin une vie de société agréable, voilà plus qu'il n'en faut pour passer de belles vacances. Et la neige est là...

Bains de vapeur chez soi.
Demandez une démonstration de l'appareil
„Hammann at Home“ à la
Pharmacie Centrale Ed. Lovey, Martigny.

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat homologue : 1. le plan d'aménagement des forêts bourgeoisiales de Salvan et celui de Martisberg ; 2. le règlement concernant les guides, guides-skieurs et porteurs, présenté par la commission cantonale des guides de montagne ; 3. le règlement de la fabrique de draps de l'hoirie Eug. Gard, à Bagnes.

Il accorde à M. Jaggy Joseph Marie la démission qu'il sollicite comme conseiller communal de Varone.

Il procède aux promotions militaires ci-après :

Sont promus au grade de capitaine les 1ers-lieutenants : Haenni Joseph, de Sion, à Berne ; Héritier Marc, de et à Savièse ; Scherz Willy, d'Aeschi, à Berne ; Walker Jean, à St-Maurice.

Sont promus au grade de 1er lieutenant, les lieutenants : Calpini Jacques, à Sion ; Couchepin Henri, à Martigny-Bourg ; Frossard Albert, à Ardon ; Gaist Lucien, à Chamoson ; Imesch Henri, à Mœrel ; Imsand Peter, à Ulrichen ; Perren Kamil, à Bellwald ; Rubin Werner, à Lauterbrunnen ; Moritz Salzmann, à Naters ; Stalder Friedrich, à Lutzelfluh ; Wittwer Werner, à Trueb.

Sont promus au grade de lieutenant : le sergent Derivaz Simon, de St-Gingolph, à Genève ; les caporaux : Bussien André, à Bouveret ; Butscher Charles, à Sion ; de Cocatrix Charles, de St-Maurice, à Zurich ; Dubois Fernand, à St-Maurice ; Hansen Otto, à Interlaken ; Juilland Fernand, à Saxon ; Marclay Marius, à Champéry ; Mathier Oscar, à Salquenen ; Fortner Rudolf, à Blumplitz ; Reichen Max, à Oberhofen ; Ruckstuhl Jean, à St-Maurice ; Zermatten Denis, à Sion.

Des Belges en Valais. — *Nous lisons dans le « Moto-Sport » :*

La grande randonnée Liège-Turin-Liège, organisée par la « Motor-Union » de Liège, est inscrite au calendrier sportif pour les 2, 3 et 4 juin 1935 et les motocyclistes de Martigny, Joseph Balma en tête, songent déjà à créer une organisation modèle au Grand Saint-Bernard. « Je vous donnerai un bon coup de main », disait le papa Kluser à nos collègues de Martigny, mais ces braves amis belges oublient que bien souvent au début de juin, la neige est encore bien haute sur la route du Grand St-Bernard.

Sion

Manifestation ouvrière

Sur convocation des dirigeants des syndicats ouvriers valaisans, une importante réunion eut lieu dimanche. Les délibérations commencèrent le matin, déjà, au local de la Fédération des ouvriers du bois et bâtiment à la rue de Conthey. L'après-midi, un grand cortège s'organisa et, fanfare en tête, parcourut les rues animées de la Capitale. Le meeting se tint en plein air à l'est de la place du Midi, faute de grand local à disposition.

Après quelques mots d'introduction de M. Clovis Lugnat, secrétaire ouvrier, la parole fut donnée à M. Perrin, conseiller national, qui stigmatisa le récent vote du Conseil national sur la dépolitisation des CFF.

Puis le camarade Dellberg, député, avec sa fougue habituelle et aux nombreux applaudissements de l'assistance, brossa un sombre tableau de la situation de l'ouvrier valaisan, sans omettre de décocher quelques flèches à notre gouvernement. La manifestation se déroula sans aucun incident, sous la surveillance paterne d'un nombre inusité de gendarmes en tenue, délégués par le département de justice et police.

Le cortège, qui comprenait 5 à 600 participants, précédé cette fois de 6 tapins haut-valaisans avec tambours flambant neufs, se rendit ensuite à la Planta, où la dislocation eut lieu comme de coutume devant le monument, après une courte harangue de l'un des orateurs précités.

Les lotos

La saison des lotos s'est teminée en 1934 avec celui de l'Union sportive qui a obtenu un grand succès. Signalons un geste élégant. Les gagnants d'un des chevreuils ont été de sympathiques commerçants de la place qui l'ont offert pour le réveillon de l'Orphelinat des garçons. Bravo.

Inutile de dire que ce loto avait lieu au Café du Grand Pont, dont les catacombes seront ouvertes pendant la durée des fêtes.

Arbre de Noël

C'est le jour de Noël à 17 heures, à la salle du Cinéma Capitole obligeamment mise à disposition qu'aura lieu la traditionnelle manifestation organisée par l'association radicale.

Après une séance cinématographique de circonstance, se fera la distribution des objets par les soins du comité de bienfaisance. Les membres de l'association sont cordialement invités à honorer de leur présence cette petite fête de famille.

St-Maurice

St-Maurice et les bals

On nous écrit :

Le comité de la Jeunesse libérale-radicale de St-Maurice qui avait remarqué qu'aucune manifestation ni spectacle n'était prévu lors des fêtes de l'an, prit la responsabilité d'organiser une soirée dansante le soir de Sylvestre. Aurait-on pu trouver une occasion plus belle de faire le pont entre 34 et 35 ?

Il se mit en rapport avec un orchestre et la salle des Alpes étant libre, il ne manquait plus que l'autorisation de la commune. Après un entretien verbal que notre président eut avec le président de la Municipalité, celui-ci déclara que pour des raisons économiques ce bal ne pouvait avoir lieu.

Nous protestons énergiquement contre cette manière de faire. Et avant de prendre un arrêté aussi injuste nous demandons à ce que les manifestations occasionnant beaucoup plus de dépenses soit supprimées, puisque l'organisation d'un bal au Nouvel An ferait l'effondrement des finances de notre localité.

Pour nous, qu'on supprime tout. Assez de cette tutelle. Assez de compliments...

N. B. — Un vœu pour 1935. Pourquoi les sociétés organisent-elles toutes, ou presque, leurs lotos dans le même établissement. Ne serait-il pas équitable de partager un peu ?

Martigny

Avis aux agriculteurs

Les cartes de mouture doivent être retirées jusqu 31 décembre 1934. Passé ce délai, une finance de 2 sera perçue. *Office local des blés, Martigny*

Loto de l'Harmonie

On nous annonce que le dernier loto de l'année a ra lieu à la Brasserie Kluser, samedi 29 et dimanche décembre. C'est notre Harmonie municipale qui en l'organisatrice.

Harmonie municipale

Cette semaine, deux répétitions générales : mercredi 26 et vendredi 28 décembre. Présence indispensable. *Le Comité*

Dans l'armée

Le Conseil fédéral a pris un arrêté sur les libérations du service personnel, sur les libérations du commandement, sur les promotions et les changements d'incorporation, sans promotion pour officiers d'état-major.

Le colonel divisionnaire von Salis, jusqu'ici des forces d'occupation du St-Gothard, est libéré du commandement. Le colonel Hermann Obrecht de Soleure, est également libéré du commandement de la brigade d'infanterie 7. Dans la cavalerie, colonel Hans Bossart, d'Aarau, est libéré du commandement de la brigade de cavalerie 3. Dans l'artillerie, le colonel Ernst von Schmid, de Zurich, est libéré du commandement de la brigade d'artillerie 5.

Les chefs d'armes de l'artillerie et de la cavalerie, récemment nommés : colonel Marcuard, jusqu'ici commandant de la garnison de St-Maurice, actuellement chef d'arme de l'artillerie, et le colonel Jacob Labhart, jusqu'ici cdt « ad interim » de la brigade d'infanterie 13, actuellement chef d'arme de la cavalerie, sont promus colonels divisionnaires.

Le colonel Combe, jusqu'ici chef de section Dépt militaire fédéral, qui devient commandant la Ire division, est également promu colonel divisionnaire.

Le commandant de la première division, le colonel divisionnaire Tissot, est nommé commandant des fortifications du Gothard.

Le colonel Jacob Huber, de Kloten, jusqu'ici l'état-major général, succède au colonel Marcuard comme commandant des garnisons de St-Maurice.

Le nouveau commandant de la Ire division

Né à Orbe, d'où sa famille est originaire, le nouveau divisionnaire Gustave Combe fut nommé lieutenant en 1903, capitaine en 1911, fonctionna alors comme deuxième adjudant du corps d'armée, comme commandant de la compagnie de cycliste I (création) et comme commandant de la comp. de mitrailleurs de montagne II. Dès le 1er août 1914, il fit partie de l'état-major de la 1re division, passé à l'état-major général 1915 où il est appelé à la section des opérations. Puis il revint à l'état-major du 2me corps d'armée et à celui de la 1re division. En 1916, il commanda par interim le bataillon de fusiliers 4. En 1917, lors de la relevée de juin, il fut chargé du commandement du bataillon 12, qui, comme tout le régiment valaisan, resta longtemps immobilisé à Fribourg par la grippe ; les Compagnies de ce bataillon étaient alors commandées par le capitaine Hofer, Ier-lieut. Pernollet, capitaine Paccolat, capitaine Thomas et capitaine Juilland. Nommé major à l'état-major général dès 1917, il commanda en 1922, par interim, le régiment d'infanterie. Lieutenant colonel en 1923, colonel en 1929, jours à l'état-major général, il commande par terim la brigade de montagne 3 de 1930 à 1933 dès 1932, il est à la tête de la section des opérations à l'état-major de l'armée. Comme officier instructeur, le nouveau divisionnaire fut attaché successivement dès 1904 à l'ancienne 6me division à Zurich, puis aux écoles de tir de Wallenstadt et enfin, à la première division à Lausanne. Dès 1914 il est chef de classe aux écoles d'état-major général et commande depuis 1928 les écoles d'état-major général 1.

Le colonel-divisionnaire Combe fit différents stages à l'étranger, notamment de 1911 à 1912 au trentième bataillon de chasseurs alpins à Grenoble. En 1917, il passe un mois sur le front français à la 3me armée (Somme) et fait un voyage d'études dans les Vosges et à la 8me armée en Lorraine. En 1918, il passe un mois auprès de la mée américaine en France pour étudier l'organisation de cette armée en France depuis les bases navales jusqu'au front. De 1919 à 1920, il est élève à l'Ecole supérieure de guerre à Paris, d'où il sort avec le brevet d'état-major général. Enfin, de 1932, il est chef de mission aux grandes manœuvres de cavalerie et d'infanterie de la Reichswehr à la frontière polonaise.

Nous ne laisserons pas partir le colonel-divisionnaire Tissot sans relever le bien qu'il a fait à la première division en rendant à la discipline la place qu'elle doit occuper. Nous lui souhaitons heureuse et féconde carrière dans ses nouvelles fonctions.

Nous saluons l'arrivée de son successeur qui naît à fond la mentalité des troupes romandes.

POUR LES FÊTES DE NO
Occasion uniq
chez
A. Gailland, taille SIO
Rue de Conthey. Tél. 5.70
Les meilleures confections dep. **50.- à 8**

saura maintenir avec les autorités civiles, les ations courtoises, indispensables dans notre démocratie.

Les promotions

Est promu au grade de colonel, le lieutenant-onel de Kalbermatten, à Sion.
Est promu au grade de major le capitaine Louis uchepin, Martigny.

L'émigration en novembre

Le nombre des Suisses qui ont quitté leur pays ur se rendre dans des régions d'outre-mer a été novembre 1934 de 113 (131 en novembre 1933). 1er janvier à la fin de novembre 1934, ce nom-e a été de 1127 contre 1073 dans la même pé-ode de l'année précédente.

Le Dr Roux est mort

Vendredi à 17 h., alors qu'il donnait une consul-n chez lui, à Lausanne, est décédé subitement, crise cardiaque, dans sa 78e année, le Dr eur César Roux, professeur honoraire de versité, dont la réputation est universelle.

Car Roux naquit à Mont-la-Ville en 1857, fit classes primaires dans son village natal et sui-le 1868 à 1874 le Collège cantonal, à Lausan-où il fut constamment à la tête de sa classe. 1875 il est élève de l'ancien Gymnase scientifi-e ; en 1875 et 1876, de l'ancienne Faculté des ences, qui délivrait le baccalauréat. En 1876 il rendit à Berne où il commença et poursuivit mme assistant de maîtres célèbres, de brillantes ades ; il y devint chef de clinique jusqu'à son blissement à Lausanne. Entre temps il alla se rfectionner en Allemagne. Le 1er mars 1887, il ait nommé chef du service de chirurgie de l'Hô-tal cantonal.

En 1890 il fut nommé professeur extraordinaire en 1892, professeur ordinaire de médecine opé-toire, de clinique chirurgicale et gynécologique la faculté de Médecine. Dès son entrée à l'Hôpi-l, le Dr Roux se révéla comme un maître de l'art irurgical ; doué d'exceptionnelles qualités scien-fiques, plaçant au-dessus de tout son art, ses ma-des, son service, d'une régularité exemplaire, une scrupuleuse conscience, d'un dévouement à ute épreuve, d'une inconcevable activité.

En juin 1926, malgré de pressantes instances, le rofesseur Roux annonça sa retraite. Sa dernière çon à l'Hôpital eut lieu le samedi 16 octobre 926. L'an après il étati nommé professeur hono-aire de l'Université de Lausanne.

La fin de son enseignement ne signifiait nulle-ent le repos. Il continua d'opérer dans sa clini-ue de l'avenue Tissot dont la fermeture il y a ois ans lui fut très pénible.

De toutes les grandes villes d'Europe on appelait Dr Roux pour des opérations délicates. Nom-reuses sont les distinctions dont il fut l'objet : il ait chevalier de la Légion d'honneur depuis jan-er 1921 ; il était grand officier de la Couronne Italie.

Ce grand chirurgien, qui était un sage et un phi-nthrope, consacra sa vie à sauver ses sembla-les, à prolonger leur vie, à adoucir des souffran-es physiques et morales. Cet homme de bien a randement honoré non seulement sa profession son pays, mais aussi l'humanité tout entière.

Pour téléphoner à l'étranger pendant les fêtes

Depuis aujourd'hui et jusqu'au 6 janvier 1935, es conversations de Noël et de Nouvel An à mi-arif pourront être échangées avec les pays et aux rix suivants : Brésil, 76 fr. 50 ; Buenos-Ayres, 76 r. 50 ; Egypte, 46 fr. 50 ; Palestine, 49 fr. 50 ; iam, 61 fr. 50 ; Syrie, 51 fr. ; Uruguay, 79 fr. 50 ; enezuela, 51 fr. 50.

La durée des conversations est limitée à trois inutes. Les communications à acheminer par aris doivent être demandées jusqu'au 31 décem-re au plus tard.

Les P. T. T. en novembre

Les résultats d'exploitation de l'administration es postes pendant le mois de novembre sont les uivants (les chiffres entre parenthèses concernent année précédente) : recettes 11,724.000 fr. (11 illions 830.735) ; dépenses, 10.161.000 fr. (10 illions 558.319). De janvier à novembre, les re-ettes se sont élevées à 128.291.256 fr. (128.597.168 r.) et les dépenses à 113.941.367 fr. (117.240.279). excédent des recettes s'élevant à 14.349.889 fr. n'est pas un bénéfice net ; il faut tenir compte des ntérêts passifs, des amortissements, etc., s'élevant en chiffre rond à 5.901.500 fr. Ces chiffres ne sont pas définitifs.

Les résulatts provisoires de l'administration des télégraphes du mois sont les suivants : recettes, 7.862.727 fr. (7.926.102) ; dépenses, 3.799.451 fr. (3.546.664). De janvier à novembre, les recettes nt été de 88.428.120 fr. (86.388.145) et les dépen-ses de 39.704.322 fr. (40.345.717). L'excédent des recettes de 48.723.798 fr. n'est pas non plus un bénéfice net ; li faut tenir compte des intérêts pas-sifs, des amortissements, etc., dont la somme at-teindra approximativement 42.503.400 fr.

Fusion de service

Le Conseil fédéral a décidé de rattacher le ser-vice automobile de l'armée à la division de cava-lerie à partir du 1er janvier 1935. Le chef d'ar-me de la cavalerie sera simultanément chef de section pour le service automobile. Le personnel administratif nécessaire à l'expédition des affai-res du service automobile sera transféré à la divi-sion de la cavalerie, par le service de l'état-major général, conformément aux prescriptions du Dé-partement militaire fédéral.

Toujours les zones

La commission permanente franco-suisse des zo-nes franches s'est réunie à Genève, du 17 au 19 décembre, sous la présidence de M. Fighiera, con-seiller d'Etat, directeur des affaires commerciales et industrielles au ministère français du commerce.

Elle a décidé de maintenir pour 1935 les condi-tions antérieurement fixées pour l'importation en Suisse du contingents de lait zonien. Elle a propo-sé la prorogation au 30 avril de la date avant la-quelle les déclarations fondamentales doivent être déposées par les producteurs zoniens.

La commission s'est mise d'accord sur les con-tingents d'œufs et de volailles à attribuer aux parc avicoles des zones et sur les modalités d'im-portation en Suisse du cidre et des produits de la pisciculture.

En présence de certaines difficultés qui lui ont été signalées, la commission a estimé qu'il conve-nait d'assurer une application aussi complète que possible de la convention franco-suisse de 1882 sur les rapports de voisinage en ce qui concerne tant la mouture des blés que l'utilisation du maté-riel agricole.

La commission a examiné encore diverses ques-tions ayant trait aux échanges entre la Suisse et les zones, notamment à l'importation en Suisse du bétail et du blé, et à l'importation en zone des fruits frais et des conifères.

Certains engagements ont été apportés aux con-tingents industriels.

La commission a pris acte des explications four-nies par la délégation française au sujet de la rou-te d'Aiguebelle-Mornex pour laquelle une deman-de de crédits, déjà votés par la Chambre des dé-putés, est actuellement soumise au Sénat. Il est donc à prévoir que la construction de cette route pourra être entreprise dans un avenir rapproché.

Enfin, la délégation a suggéré à nouveau la mi-se à l'étude de certaines mesures d'ordre touristi-que tendant à faciliter le trafic automobile.

La prochaine session de la commission aura lieu vraisemblablement en France au début du mois d'avril.

De Berne à Genève. — Le Conseil fédé-ral s'est occupé vendredi de la situation financière du canton de Genève et a pris connaissance de la lettre que lui a adressée M. Naine, président du Conseil d'Etat de Genève. Il a décidé d'avancer au gouvernement genevois la somme de 900.000 francs à valoir sur différentes subventions paya-bles en 1935. Il ne s'agit donc pas d'un prêt au sens propre du mot, mais d'un acompte sur des sommes dues.

En ce qui concerne la réunion des 4.200.000 fr. nécessaires au paiement des coupons, la question sera étudiée, comme on le sait, le 27 décembre à Zurich, au cours d'une conférence des représen-tants des banques, à laquelle prendra également part M. Meyer, chef du département fédéral des finances.

Chez les socialistes zurichois. — L'as-semblée des délégués du parti socialiste de la vil-le de Zurich a, sur la proposition de M. Graber, président du parti, adopté, par 251 voix contre 73, la résolution suivante :

1. L'assemblée des délégués constate que le mou-vement « Jeune-Socialiste » a prouvé, par son at-titude indépendante, qu'il n'était pas disposé, en tant que membre du parti, à s'incliner devant les décisions du parti.

2. Le mouvement « Jeune-Socialiste » de la vil-le de Zurich sera dissous.

3. Les membres du parti, qui ne se rallieront pas à la décision de la dissolution du mouvement « Jeune-Socialiste » se mettront ainsi en dehors du parti.

355 délégués étaient présents au début de l'as-semblée. Celle-ci n'avait pas à s'occuper de la gau-che-socialiste, car l'attitude à observer à l'égard de cette tendance dépend de la direction du parti cantonal et suisse. Le comité directeur du parti socialiste suisse est actuellement en possession de la proposition d'expulsion contre le onze membres du comité du mouvement « Jeune-Socialiste ».

Etranger

Dans la Sarre

Comment sera assurée la régularité du vote

La commission de gouvernement du territoire de la Sarre a publié, dimanche, une ordonnance de la commission de plébiscite ainsi conçue :

Art. 1. — Après la votation, les urnes seront scellées et transportées avec les procès-verbaux du plébiscite à Sarrebruck, sous la surveillance des fonctionnaires neutres de la commission du plébis-cite et remis à celle-ci. La commission du plébis-cite chargera des membres du bureau électoral, dont feront partie des représentants des différents partis, d'accompagner les transports. La commis-sion prendra les mesures de sûreté nécessaires pour le transport.

Art. 2. — La proclamation du résultat du plé-biscite aura lieu à Sarrebruck où les opérations de dépouillement commenceront le 14 janvier à 8 heures. Ce dépouillement devra être ininterrompu et aura lieu sous la surveillance directe et exclusi-ve de la commission. Ce travail sera accompli ex-clusivement par des fonctionnaires neutres. Des instructions plus précises seront encore établies par la commission, laquelle désignera dans la salle du dépouillement des places pour les représen-tants de la population sarroise, de l'Allemagne, de la France et de la presse.

Art. 3. — La commission décide de la validité des bulletins de vote.

Art. 4. — Le résultat ne sera proclamé que lors-que les opérations de dépouillement seront entiè-rement terminées. La commission prendra des me-sures pour que le résultat ne soit pas communiqué plus tôt par les représentants ci-dessus désignés as-sistant aux opérations de dépouillement.

Des votants qui viennent de loin

Trois cent-cinquante Allemands sarrois, venus de l'Amérique du Sud et de l'Amérique du Nord, sont arrivés dimanche matin par train spécial à Sarrebruck.

L'affaire Citroën

Dès l'ouverture de la séance de vendredi après-midi, la Chambre française est saisie d'une deman-de d'interpellation de M. Blum, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour assu-rer le droit au travail des ouvriers de l'usine Ci-troën. Par assis et levé, sans débat, la fixation im-médiate de la date de l'interpellation socialiste est repoussée. Les socialistes marquent un vif mécon-tentement et c'est dans le bruit que la Chambre reprend le débat sur le budget de 1935, retour du Sénat.

M. Barety, rapporteur, demande à la Chambre d'accepter 183 des modifications votées par le Sé-nat. L'excédent des crédits sur les dépenses passe-rait de 465 à 537 millions.

M. Moch, socialiste, Drôme, à propos de la dis-cussion générale, parle du sort du personnel des usines Citroën.

M. Flandin déclare qu'après de nombreux essais de réorganisation intérieure, le gouvernement ne s'est pas désintéressé du sort de l'affaire, mais il ne veut pas employer l'argent des contribuables pour renflouer les affaires privées. Puis le président du conseil déclare que le communiqué du tribunal de commerce affirme qu'il n'y aura qu'une courte in-terrupton de travail dont les ouvriers étaient avisés depuis longtemps à l'occasion des fêtes. Le gouver-nement, dit-il, n'a pas à se substituer à la justice.

Il estime que la meilleure formule a été prise pour essayer de maintenir en activité la maison Citroën et lui éviter la faillite et la ruine. En ce qui concerne l'affaire Citroën, le fond en est soli-de et après une réorganisation financière, il ap-partiendra à la justice de décider. « J'espère qu'el-le pourra revivre et subsister pour participer à l'activité générale du pays, mais à aucun moment les intérêts privés ne doivent prendre le pas sur l'intérêt public. »

La Chambre adopte ensuite les chapitres des gets des dépenses de divers départements ministé-riels tels qu'ils sont proposés par la commission.

L'ensemble du budget de 1935 est adopté par 460 voix contre 126.

Dernières nouvelles

Des missionnaires massacrés

On mande de Tokio au « Matin » que les indi-gènes de l'île d'Amiamoshina, à 150 milles marins au sud de Ziou-Siou, ont attaqué, la semaine der-nière, les membres d'une mission catholique instal-lée dans l'île depuis plusieurs années. Quatre prê-tres français ont été assassinés. Les douze autres membres de la mission ont réussi à s'enfuir à bord d'un petit voilier.

***

Un avion tombe en mer

Un avion parti samedi de Masatlan pour Lapaz (Basse-Californie) serait tombé dans l'Océan Pa-cifique avec ses sebt passagers, dont un enfant.

Un avion trimoteur envoyé immédiatement rap-porte qu'il a trouvé une épave flottant au nord-ouest de Mazatlan, mais un bateau envoyé sur les lieux est revenu, abrès de longues recherches, sans en avoir retrouvé aucune trace. Le vapeur « Sono-ra » qui se trouvait à 200 km. à l'ouest de Maza-tlan, a fait des recherches dans un rayon de 35 km. sans résultat.

***

Au Parlement français

La Chambre et le Sénat se sont mis définitive-ment d'accord sur les différents projets en discus-sion, le budget, le blé et le vin. L'équilibre du bud-get se présente comme suit : dépenses, 47 milliards 817 millions 11.976 francs ; recettes, 46 milliards 991 millions 970.737 francs ; déficit, 825.043.239 francs. Le décret de clôture a été lu à la Chambre par M. Flandin et au Sénat par M. Pernot, garde des sceaux.

Petites nouvelles

Le duc de Kent tire parti de ses cadeaux de ma-riage. — Pendant les douze premiers jours qui suivirent le mariage du duc de Kent avec la prin-cesse Marina, 40.000 personnes se sont rendues à l'exposition des cadeaux de mariage. L'argent pro-venant du billet d'entrée sera réparti entre diver-ses œuvres de bienfaisance. Le total des recettes atteint déjà 10.000 livres sterling.

Les drames de l'air. — Une escadrille d'avions militaires britanniques a repéré l'avion hollandais « L'Hôtel volant » dont on était sans nouvelle de-puis jeudi matin, à l'ouest du puits de Rutbah. L'a-vion hollandais s'est écrasé. Tous les occupants, trois passagers et quatre hommes d'équipage, ont été tués. Les passagers étaient MM. Beretty, chef de l'agence d'information « Aneta », aux Indes néerlandaises, Tort et Walth.

Défense nationale française. — Le Sénat a a-dopté, par 276 voix contre 10 sur 286 votants, le projet de loi voté par la Chambre mettant à la disposition du gouvernement un crédit supplémen-taire de 800 millions pour la défense nationale.

Collision de trains près de Stuttgart. — Samedi matin, sur la ligne Murrhardt-Backnang un train de voyageurs a heurté un autre convoi assurant le service Stuttgart-Nuremberg, entre Hassenthal et et Stuttgart. On compte jusqu'ici 6 morts, 15 bles-sés graves et un certain nombre de voyageurs plus ou moins légèrement atteints. Un mécanicien de locomotive a été tué. On pense que l'accident est dû à un oubli lors de l'annonce du passage du train.

Le nouveau gouvernement yougoslave. — Le gouvernement Jevtitch a tenu son premier Conseil des ministres samedi soir. Le Dr Wladimir Mat-chek, chef de l'ancien parti paysan croate, a été amnistié. Le Dr Matchek, avocat à Zagreb, avait été de 1921 à 1929, député du parti paysan croa-te dont il était avec M. Stephan Raditch, l'un des fondateurs. Il avait été condamné par le tribunal de l'Etat de Belgrade, en avril 1933, à 3 ans d'em-prisonnement. Il était l'un des signataires des re-vendications croates du 7 novembre 1932, où é-taient exposées les propositions autonomistes de la Croatie.

Les prix littéraires. — Le prix de littérature française, d'une valeur de 8600 francs, a été at-tribué, cette année, à M. Mazade.

Les Sports

Le championnat suisse de football

Ligue nationale. — Décidément, rien ne va plus au Lausanne-Sports, qui, après avoir réussi avec peine le match nul contre Bienne, se fait battre, sur son propre terrain, par Young-Boys, 4-3. Les actions du Servette, sont, de ce fait, en hausse, car il vient de se défaire a-vec aisance du F.-C. Bâle, par 3 buts à 0. Carouge s est fait battre par Grasshoppers, 4-0. Bienne a bat-tu Locarno 2-1. Nordstern bat Berne 2-0 et Concordia fait match nul avec Young-Boys, 2-2.

Ire ligue : Soleure bat Racing 6-2 ; Aarau bat Olten 2-1 ; Montreux et Urania font partie nulle 0-0 ;. Can-tonal succombe devant Granges 3-1 et Monthey s'est fait battre, à Bâle, par Old Boys, 4-1.

IIme ligue : Sion écrase C. A. Genève 12 à 1 ; Sier-re fait match nul avec Urania 1-1 ; Carouge bat Nyon 3-2 ; Servette bat C. S. Chênois 3-1. Vevey bat Central 4-0 ; Xamax bat Concordia Yverdon 3-1.

IIIme ligue : Martigny et Montreux II 3-3 ; St-Gingolph bat Monthey II 2-1 ; Aigle bat Olympia 5-1.

IVe ligue : Martigny II bat Monthey III 5-0 ; Bex bat Vouvry 5-1 ; Roche bat Vernayaz 3-2 ; Chippis bat rigue 6-3 ; Saxon bat St-Maurice 4-1 ; St-Léonard bat Sion II 3-2 ; Grône et Viège 4-4.

Association valaisanne de football

A la suite du départ pour Monthey de M. Edmond Fournier, le Comité cantonal devait se compléter : il sera composé de la façon suivante : président, M. Mau-rice-E. Tièche ; vice-président, M. Ared Schnorhk ; se-crétaire, M. Maurice Meizoz ; caissier, M. Romain Va-gnon ; préposé aux qualifications, M. Jean Rausis ; préposé aux arbitres, M. Henri Galpini, à Sion.

Suspendu par suite du conflit, maintenant liquidé, le championnat a été retardé ; il débutera officielle-ment le 20 janvier 1935.

Ski. — *Cours d'entraînement à Grindelwald.*

Grindelwald étant chargé de l'organisation des cour-ses nationales de ski en 1935, de nombreux cours y ont lieu actuellement. Les directeurs d'écoles suisses de ski ainsi que les candidats pour le brevet cantonal de professeur de ski ont suivi un cours la semaine der-nière à la Petite Scheidegg, tandis que les participants à un cours d'instructeurs de ski travaillaient à Grin-delwald et Alpiglen.

L'Association suisse des clubs de ski organise à Grindelwald, à la fin de l'année, un cours central pour sauteurs et juges de saut. Ce cours a une importance spéciale, car les meilleurs sauteurs suisses auront en-suite l'occasion de se mesurer le jour de l'An dans un concours de saut sur le tremplin de Mettenberg, trans-formé en vue des courses nationales. Parmi les nom-breux cours militaires et civils, signalons le cours d'en-traînement de descente et slalom sous la direction de Fritz Steuri jun., de Grindelwald, cours qui a eu un grand succès l'année dernière.

Boxe

Nous apprenons que notre compatriote Carraux, qui est à Genève, s'est remis sérieusement à l'entraî-nement et participera au championnat suisse. Nos vœux l'accompagnent.

Halle de Gymnastique, Charrat

Mardi 25 décembre, dès 20 heures

GRAND LOTO

organisé par la Fanfare l'Indépendante
Nombreux et beaux lots
Invitation cordiale.

Pour les Fêtes de Noël et Nouvel-An pensez à l'

Almanach du Valais 1935

En vente dans tous les magasins et à la Librairie SCHMID, dépôt général, SION.

POUR LES FÊTES
Toutes les spécialités sur commande
Service à domicile
au Café Vaudois
Martigny-Gare **Tél. 61.372**
P. Bongard, chef de cuisine

Banque Tissières Fils & Cie
MARTIGNY
Prêts hypothécaires
et sous toutes formes, aux conditions
les plus AVANTAGEUSES
avec toutes
facilités pour amortissements et remboursements

Les bons Restaurants
ET LEURS MENUS

Pour vos Fêtes
buvez du „BON"

CHAMPAGNE

„Heidsieck"	**7.50**	la 1/1 bout.
„Heidsieck" Monopole	**9.50**	la 1/1 bout.
„St-Marceaux"	**9.50**	la 1/1 bout.
„Strub"	**7.—**	la 1/1 bout.
„Mauler"	**4.75**	la 1/1 bout.

et toutes autres marques sur demande
Franco domicile par bouteilles assorties

ADRESSEZ-VOUS A LA

Distillerie Morand, Martigny Tél. 61.036

Alexandrine !...

un

„ MONTHEY "

s'il te pl...

Manufacture de Tabacs et Cigares
DE LAVALLAZ & Cie

Pendant les Fêtes
de fin d'année

Buvez
les
Murettes

R. Gilliard & Cie, prop., SION

LAUSANNE CENTRAL BELLEVUE
Dir. A.L. THURNHEER

SOUPER DU 31 DÉCEMBRE 1934
St-Sylvestre
SERVI A LA BRASSERIE
à partir de 23 heures

Oxtail double au Royal Porto
en tasse
Paillettes
Homard Moscovite
La véritable Poularde de Bresse
truffée au fumet de foie gras
Pommes nouvelles rissolées
Salade Lorette
Asperges en branches
Sauce Mousseline
Parfait St-Sylvestre
Petits fours.

Surprises, cotillons, etc. Le couvert à Fr. 8.—

---

noël
1934

où réveillonner gaiement ?

à l'hôtel des postes
monthey

Hôtel et Restaurant

de la Planta - Sion

1934 - 1935
Réveillon St-Sylvestre

Dîner réclame Fr. 5.—

Ox-tail clair
Truite au Bleu
Sauce Crevettes
Pâtés de Volaille Grand-Duc
(Chiken-Pie)
Noisettes de Chevreuil aux Morilles
à la Crème
Pommes neige
Salade Lorette
Surprise St-Sylvestre

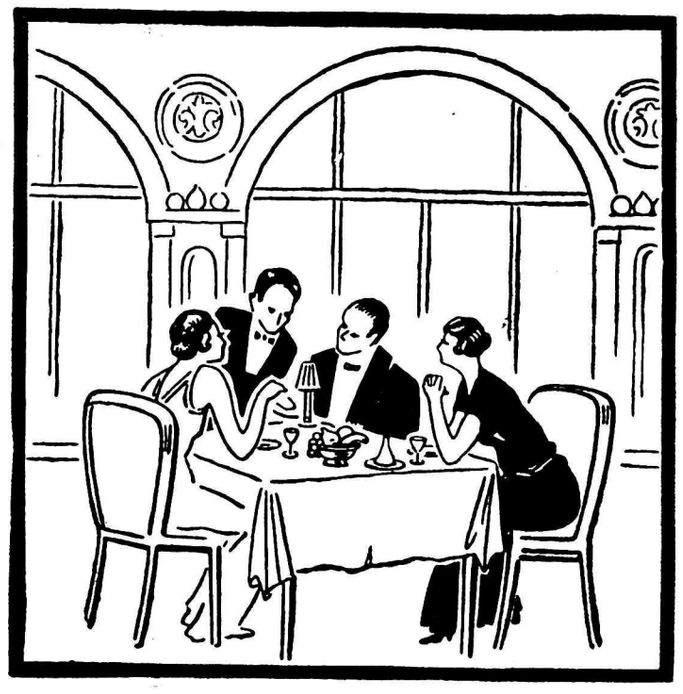

?

OU BIEN MANGER

Allez à la Brasserie-Restaurant

MUNICHOISE

Place St-François Tél. 27.652
LAUSANNE

CUISINE SOIGNÉE - BONNE CAVE
PRIX MODÉRÉS
Franz KOCH, propr.

HÔTELS KLUSER & MONT-BLANC
MARTIGNY-VILLE
LIGNE DU SIMPLON

Les Hôtels Kluser et Mont-Blanc, Martigny-Ville, ne publient pas leurs menus, mais servent bien et à des prix raisonnables toute l'année. Tél. 61.441

Pendant les fêtes, toutes les spécialités culinaires

CASINO DU RIVAGE, Vevey

Menu de Noël - 25 décembre

Mousse de foie gras Périgordine
Consommé neige
Le filet de sole parisienne
Le Petit Pot Casino
Dindonneau truffé et farci aux Marrons
Pommes noisettes
Cardons du pays à la Moëlle
Salade Rachel
Fromages et Fruits divers
Bûches de Noël.

A. CORNAZ Téléphone 883

La cuisine se fait avec du beurre, du temps et un peu de génie.

Supplément

LE CONFÉDÉRÉ

Martigny, lundi 24 décembre 1934. *No 148.*

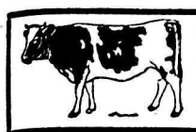

Grande Baisse

LA
BOUCHERIE du CHATEAU MONTHEY

expédie à partir de 5 kg. franco contre remboursement :

BŒUF (bouilli)	depuis fr. **1.50** le kg.
BŒUF (rôti)	» **2.—** »
BŒUF (rôti sans os)	» **2.50** »
QUARTIER DE DEVANT	» **1.10** »
QUARTIER DE DERRIÈRE	» **1.50** »
VIANDE HACHÉE pr charcuterie	» **1.40** »

Se recommande. *CH. DUCHOUD*

Quelques LIVRES nécessaires

AUX CONTRIBUABLES :

La contribution fédérale de crise. — Arrêté du Conseil fédéral et extraits des lois fédérales. Introduction et répertoire alphabétique par Ch. Perret, Dr en droit, avocat, chef de section de l'administration fédérale des contributions. 180 pages. Relié toile. *Prix 6 fr.*

L'ouvrage mentionné ci-dessus renseignera les contribuables et leurs conseillers sur toutes les questions concernant la base juridique de la contribution, l'assujetissement à la contribution, l'objet de l'impôt, le montant imposé à chacun, les possibilités de recours, etc. Monsieur Ch. Perret, docteur en droit, qui a coopéré à l'élaboration des prescriptions et qui en dirige l'exécution, a écrit pour le livre une introduction fort intéressante. Un répertoire alphabétique très détaillé rendra de grands services à tout consultant.

Manuel de la taxe militaire suisse. *Commentaire des lois et répertoire de jurisprudence.* Par Henri Bise, Dr en droit, chef de section de l'administration fédérale des contributions. 91 pages. Prix 5 fr. relié toile, 4 fr. broché.

Le Conseil fédéral a adopté et promulgué, le 26 juin 1934, un nouveau règlement d'exécution de la loi fédérale du 28 juin 1878, remplaçant celui du 1er juillet 1879, et qui entrera en vigueur le 1er janvier 1935. L'entrée en vigueur de ce règlement était une occasion propice d'éditer en un manuel le texte des lois et autres dispositions en vigueur, ainsi que les principes de jurisprudence faisant règle en la matière. Ce manuel écrit par un auteur des plus compétents rendra de précieux services aux organes chargés de la perception de la taxe d'exemption du service militaire, ainsi qu'aux hommes de loi et aux redevables de la taxe militaire, ces derniers devant y trouver une source de renseignements utiles sur leurs devoirs et sur leurs droits.

AUX COMMERÇANTS :

La loi fédérale sur les services des postes. Commentaires de J. Buser, Dr en droit, chef de section à la direction générale des postes à Berne, traduits en français par L. Roulet, chef de service à cette même direction. 311 pages. Relié toile. Prix 10 fr.

Cet ouvrage reproduit le texte complet de la loi sur le service des postes et toutes les dispositions importantes de l'ordonnance sur les postes qui présentent de l'intérêt pour l'usager. Les commentaires suivent immédiatement les différents articles et renseignent sur l'interprétation des principaux points de la législation postale suisse. Les prescriptions du service postal international et nombre de celles des pays voisins de la Suisse sont mentionnées au fur et à mesure de leurs rapports ou de leur comparaison avec les dispositions intérieures suisses, de sorte que l'ouvrage est aussi dans une certaine mesure un guide de la législation postale internationale. De nombreuses citations soulignent les points de contact et la règlementation des branches connexes du trafic suisse et international des chemins de fer.

Code des actionnaires. Recueil des plus importantes dispositions du code des obligations, du code pénal, de la législation fédérale sur les impôts et des ordonnances du Conseil fédéral concernant les sociétés anonymes. Relié toile. Prix fr. 3.—.

Ces livres peuvent être obtenus dans toutes les librairies ou directement aux

Editions Polygraphiques S. A. Zurich
Limmatquai 4.

Les joyaux
de l'art du chocolatier
dans de magnifiques écrins.

CADEAUX

DE NOËL ET NOUVEL-AN. GRAND CHOIX !

Sacs de Dames - Porte-Plume réservoir des meilleures marques - Porte-Mines Ecritoires - Trousses de Voyage et de Toilette - Valises - Manucures, etc.

Magasin de l'Imprimerie Nouvelle, A. Montfort

Le CADEAU le plus apprécié de ceux qui veulent progresser

Une machine à écrire portative est l'auxiliaire indispensable de tous ceux qui veulent augmenter leurs revenus par l'étude et le travail personnel. L'Hermès 2000, silencieuse et rapide, est plus perfectionnée que bien des machines étrangères de prix supérieur.

HERMES 2000

Représentant général pour la Suisse romande :
L.-M. Campiche, St-Pierre 2, Lausanne

A remettre à Genève

Bon Café-Brasserie en plein centre donnant sur 2 rues passagère, recette fr. 120 par jour, grande salle de société. Belle clientèle, prix avantageux. Pr renseig. écr. à M. D. David, 7 rue Mont-Blanc, Genève.

Viande hâchée

sans nerfs pour charcuterie à **Fr. 1.— le kg.**
Expédition soignée. ½ port payé.
Boucherie CHEVALINE Martigny. Tél. 61.278

A VENDRE d'occasion un

Piano

noir, bonne marque
Demander l'adresse sous 20578 à Orell Füssli-Annonces, Martigny.

A remettre à Genève

pour raison de famille, bon magasin d'**épicerie-primeurs laiterie,** bien installé, bon quartier, situation d'avenir pour ménage actif. Conditions avantageuses. — Pour renseign. écr. à M. David, 7 Rue du Mont-Blanc, Genève.

Renseignements

commerciaux et privés
sur le monde entier

Bichet & Cie

Fondés en 1895

Bâle, Falknerstrasse, 4
Berne, Bubengerplatz, 8
Genève, Croix d'Or, 3
Lausanne, Petit-Chêne 32
Zurich, Börsenstrasse, 18

Organisation spéciale pour l'étranger

OFFREZ DES

Cadeaux utiles !

vous ne gaspillerez pas votre argent et vous ferez des heureux ! .

A notre rayon d'articles pr Messieurs :

NOS BELLES ECHARPES DE LAINE, toutes les fantaisies, de **8.90** à	**2.50**
PULLOVERS fantaisie pure laine, longues manches, belle qualité, **13.50, 9.80**	**7.90**
GILET DE LAINE tricot fantaisie, manches longues, pour messieurs, article très chaud, **22.50**	**12.75**
CHAUSSETTES EN LAINE, dessins fantaisie, semelles et talons renforcés, de **4.50** à	**1.95**
BAS SPORT pure laine, dispositions nouvelles, depuis	**4.50**
CAMISOLES ou CALEÇONS en bouclé coton, très avantageux, T. 5	**1.95**
CAMISOLES ou CALEÇONS « Eskimo », bonne qualité, T. 5 **4.90**	**2.95**
CAMISOLES ou CALEÇONS jaeger pure laine, très recommandé, T. 5	**7.90**

Visitez notre exposition de jouets

SONSET SA Martigny

CAISSE D'ÉPARGNE

de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais
Fondée en 1876 **SAXON** Réserves fr. 481.000

Dépôts

4 1/4 % ➤➤ à terme ➤➤ **4 %**
sur carnets **3 1/2 %** avec garanties spéciales exigées par l'Etat.

Correspondants à Sierre, Sion, Uex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vollèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

10 % de rabais
sur nos

Sacs de dames

Magasin de l'Imprimerie Nouvelle
MARTIGNY Tél. 61.119

FEUILLETON DU « CONFEDERE » 33

JOSEPH AUTIER

MADEMOISELLE

LA NIÈCE

Toujours penchée vers Caton dont elle caressait les mains qu'agitait un tremblement nerveux, Mme Elbling ne répondait pas à ces exclamations passionnées.

Exaspérée par ce silence, Rose-Marie cria en frappant du pied : — Sortez, et laissez-nous seules, vous n'avez rien à faire ici !

— Non, je ne sortirai pas, je ne vous laisserai pas sans défense une femme qui n'a d'autre tort que de vous avoir trop aimée.

— Si elle m'aimait, elle m'aurait obéi et ne serait pas venue m'espionner.

— Je ne t'espionnais pas, dit Caton en se redressant. Je te jure que je n'y pensais pas même. Je voulais seulement savoir si tu te trouvais dans une société digne de toi.

— Digne de moi ! Et tu n'as pas jugé que ce fût le cas ?

— Non, je n'ai pas trouvé que tu étais où tu aurais dû être, Rose-Marie Delorge. Tu peux me tuer, si tu veux, je te le dis encore une fois : ça m'est bien égal. Mais, au moins, je mourrai en faisant mon devoir, car c'est mon devoir de te dire cela.

Caton se ranimait tout en parlant, et forte de son bon droit, elle continua d'une voix plus ferme :

— Vois-tu, ce n'est pas seulement moi qui te parle ainsi ; il me semblait, quand je t'ai vue là-bas, que je représentais tous ceux qui avant toi avaient tant tenu à honorer le nom que tu portes.

Cette allusion aux vertus des Delorge porta à son comble l'xaspération de Rose-Marie. — Tais-toi donc, vieille idiote, criait-elle en frappant du pied, tais-toi donc. Ils n'ont pas plus de droit sur moi que toi, tous ces vieux bonzes. L'honneur de leur nom ! Ah, ce que je m'en moque, de leur nom. A quoi m'a-t-il servi, jusqu'ici ? Je voudrais bien le savoir. Il n'a été pour moi qu'une entrave, un épouvantail sans cesse dressé entre moi et mon bon plaisir. Pourquoi ma mère m'a-t-elle imposé ce poids, si lourd, à porter d'une famille confite en respectabilité, pourquoi ? Quand j'ai vu tes yeux fixés sur moi, là-bas, il m'a semblé que j'y lisais une malédiction, et j'ai été assez lâche pour m'en effrayer... comme si cela pouvait me faire quelque chose que vous me maudissiez tous, toi, tante Sidonie, et les hideux vieux portraits qui ont attristé mon enfance en me poursuivant de leurs regards sévères de pharisiens !

Atterrée, Caton se serrait contre Mme Elbling, qui tremblait elle-même devant le spectacle offert par la femme en furie dont la bouche laissait échapper ce flot de paroles.

Le grand manteau de Rose-Marie avait glissé sur le plancher ; les paillettes de sa robe étincelaient comme autant de petites flammes, que chacun de ses mouvements faisait danser sur le fond de tulle noir de sa jupe ; ses yeux lançaient des éclairs, ses longs bras blancs battaient l'air, ses cheveux avaient des reflets phosphorescents, sa voix sifflait ; elle ressemblait à une sorcière, ou à la prêtresse d'une divinité méchante, lançant des anathèmes et des incantations à la face de ses ennemis.

Sa colère, trop violente pour durer longtemps, se calma tout à coup. Ses lèvres cessèrent de prononcer des paroles cruelles, ses bras retombèrent le long de son corps ; elle resta un moment immobile, puis un sanglot étouffé souleva sa poitrine, et sans adresser même un regard aux deux femmes effrayées, qui restaient blotties dans un coin, elle se précipita vers la porte de sa chambre à coucher qu'elle ferma derrière elle à double tour.

— Si elle allait se faire du mal ; murmura Caton, que cette scène laissait toute brisée et désemparée.

— Ne craignez rien, le pire est passé, maintenant, lui dit Mme Elbling de sa voix rassurante, la seule chose qu'il y ait à faire, c'est de la laisser tranquille et de ne pas essayer de pénétrer auprès d'elle. Et vous, chère Mademoiselle Noverraz, il faut aller vous coucher.

Elle obéit, comme eût fait un petit enfant. Mme Elbling la conduisit dans le cabinet de toilette où son lit était dressé et l'aida à se déshabiller. Un mince filet de lumière qui passait sous la porte donnant dans la chambre de Rose-Marie, prouvait qu'elle n'était pas tout à fait close. La jeune veuve le fit remarquer à Caton d'un geste silencieux, puis elle posa un doigt sur ses lèvres et s'éloigna sans bruit.

Tout le reste de la nuit, Caton resta éveillée, l'oreille tendue, navrée d'entendre à côté d'elle Rose-Marie rire et pleurer tour à tour, et souvent à la fois, et n'osant point, pourtant, se rendre auprès d'elle, dans la crainte de ne réussir qu'à l'exciter toujours davantage.

Vers le matin, cependant, toutes deux s'endormirent mais le sommeil de Caton ne dura pas longtemps et Rose-Marie, en s'éveillant, la trouva assise, anxieuse et troublée, à son chevet.

Elle s'étonna, d'abord, de la voir là, puis elle se souvint de ce qui s'était passé et lui sourit d'un sourire un peu triste, qui la toucha jusqu'aux larmes.

— J'ai été bien méchante, Caton, et je t'ai fait beaucoup souffrir, lui dit-elle, en tendant ses mains vers la vieille femme. Mais c'est fini. Il n'y a plus de Rosella !

(à suivre)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec les Editions Victor Attinger, Neuchâtel.

PNEUS Pour vos achats de pneus adressez-vous à **MÉTRAL ANDRÉ** **Martigny, tél. 61.071**

NOËL

SKIEURS

Skis en frêne
Fixations réglables
Bâtons noisettier
Chaussures
Waterproof, doublé veau

LE TOUT :
Pr HOMMES
Fr. 45.--
Pour DAMES
Fr. 42.50

Chaussures Cretton Sport
MARTIGNY, tél. 61.324

La fumée passe.... L'arôme reste.....
Cigare de Monthey

La fumée passe.... L'arôme reste.....
Cigare de Monthey

CHARLY MORET
AMEUBLEMENT
MARTIGNY

POUR LES FÊTES :
Petits Meubles - Sellettes - Jardinières
Travailleuses - Tapis milieu - Descentes
Couvertures Tableaux, etc.
JOLI CHOIX DE
Chambres à coucher et salles à manger modernes

Beau choix d'articles pr cadeaux
Services chromés - Luges, Patins - Articles pr découpage - Boîtes d'outils
A. VEUTHEY FERS Martigny-Ville

H. GALLAY
Grand choix de cadeaux en
Horlogerie
Bijouterie
Orfèvrerie
Escompte 10 % pend. les fêtes
AV. DU GRAND ST BERNARD
TEL. 316
MARTIGNY VILLE

Un
Parfum
de marque
Une Eau de Cologne
SURFINE
dans une présentation soignée, font toujours plaisir.
Droguerie Valaisanne
Martigny Jean Lugon
VOYEZ MES VITRINES

Une bonne nouvelle !...
MALGRÉ LA HAUSSE DES ALCOOLS, LA
Distillerie Morand
à Martigny
mettra cette année encore à la disposition des amateurs de bonnes choses, des assortiments choisis en ***liqueurs extra-fines*** (Cacao, Mirabelle, Abricot, Cherrey, Curacao, Triple-Sec, etc.) aux prix exceptionnels suivants :

6 1/1 bouteilles assorties fr. **28.50** franco poste
6 1/2 bouteilles assorties fr. **15.50** franco poste
3 1/1 bouteilles assorties fr. **15.—** franco poste
3 1/2 bouteilles assorties fr. **8.—** franco poste
(Pris en magasin **5 % de remise**)

Pensez-y pour vos **cadeaux de fin d'année,** tout en soutenant l'industrie du pays, vous ferez des heureux autour de vous

Mesdames!
POUR LES FÊTES
voyez mon choix en
SERVICES
Thé - Dîner - Déjeuner - Mocca
Crème - Vin et Liqueurs
ARGENTERIE ARTICLES de MÉNAGE et FANTAISIE
Julien Addy - Martigny
AVENUE DE LA GARE Tél. 61.150

Pour les Fêtes

Volaille de Bresse
Beau choix de **Fleurs et Plantes vertes**
LEGUMES FRAIS
Biscuits et Chocolats fins - Café de Fête
VACHERINS - SALAISONS
ESCOMPTE
10 %
Marcel Girard
Martigny
Place Centrale
Tél. 61.023

Nous savons...
que vous savez bien acheter. Donnez-en une nouvelle preuve en faisant vos achats de cadeaux aux
Magasins

SIMONETTA
MARTIGNY-BOURG
qui vendent tous leurs tissus, nouveautés, confections, etc., à des **PRIX DE LIQUIDATION TOTALE** et qui vous font un **Joli Cadeau pour tout achat** à partir de fr. 25.-

Pour vos cadeaux de Fin d'Année
Faites une visite au Magasin
Vve Alfred BRUCHEZ
MARTIGNY, Avenue du Bourg
Grand assortiment en lustrerie. Coupes albâtre depuis fr. 16.50 et tous appareils électriques.
TOUTES RÉPARATIONS

1934

L'Espagne d'autrefois

Nous entrâmes dans une cour dont la porte se referma sur nous ; après quoi, l'hôtesse me dit :

— Caballero, descendez ici ; vous n'y manquerez de rien.

Je montai dans le grenier, qui se trouva être l'appartement que l'on me réservait. L'hôtesse, toujours suivie de son monde, y entra avec moi et, après m'avoir montré les agréments du lieu, me pria de commander mon repas. Je n'avais garde de l'oublier, étant à jeun depuis Grenade.

— Donnez-moi ce que vous voudrez, lui dis-je, je m'en rapporte à vous.

— Seigneur, commandez ; vous n'avez qu'à ordonner.

— Qu'avez-vous donc ici ?

— Tout ce qui vous plaira ; voyez, choisissez !

— Mais enfin !

— Seigneur, parlez vous-même le premier ; cela vaudra mieux.

— Eh bien ! avez-vous de la viande ?

— Non, Seigneur !

— Des œufs ?

— Non, Seigneur !

— Des légumes !

— Non, Seigneur !

— Du poisson ? De la farine ? Des pommes de terre ? Du lapin ? Du renard ? Des noisettes ?

— Non, Seigneur, il n'y en a pas.

— Alors, faites comme vous l'entendez...

Le résultat fut qu'après deux heures d'attente, un homme de mine atroce m'apporta avec pompe un grand plat d'une sauce pourpre et étendue. Je le goûtai. Non, depuis que saint Jacques a franchi les Pyrénées, jamais rien de semblable n'a approché les lèvres d'un chrétien. Le pis est que cette essence de piment brûlait comme l'eau-forte, et mes lèvres en restèrent entamées pour plus de huit jours. Je revins à la charge, je fermai les yeux... Ce feu d'enfer me brûlait les dents. J'y renonçai...

Le jour venu (et j'attendis pour me mettre en route que le soleil pût éclairer la moindre de mes actions), l'hôtesse me demanda le prix de ma nuit ; il eût paru exorbitant dans le plus riche hôtel de Londres. Prévoyant l'objection, l'hôtesse, au milieu de ses inséparables acolytes, se mit aussitôt à détailler les délices dont j'avait joui sous son toit : « Eh ! Seigneur ! disait-elle, comptons. N'avez-vous pas eu, outre un excellent dîner, un appartement de prince, bon escalier, bonne porte, bonne cour, bonne fenêtre, bonne toiture ? Et tout cela pour rien ! »

J'admirai du coin de d'œil les faces de bandits qui encadraient la sienne ; je jugeai immédiatement, comme elle, que l'on ne saurait en être quitte à meilleur marché.

Mots pour rire

SITUATION LUCRATIVE

Moustapha Kémal pacha, président de la république turque, est entouré de beaucoup d'ennemis. Or, dans le beau pays de l'Orient, on n'y va pas par quatre chemins et l'habitude d'empoisonner les gêneurs n'a pas disparu des mœurs politiques.

Moustapha Kémal n'est donc pas tranquille. Aussi a-t-il engagé un homme dévoué qu'il paye la bagatelle de 50.000 francs suisses par an pour goûter les plats qu'il doit manger. Une heure avant le repas de Moustapha Kémal, cet homme se rend à la cuisine et goûte un par un les mets destinés au maître. Puis il attend. Si au bout d'une heure aucun poison n'a opéré, si l'homme est bien vivant, Mouspatha Kémal se met à table. Le cas contraire ne s'est pas encore présenté.

Mais ce fonctionnaire tient à la vie, lui aussi, et tout autant que son maître. Cela fait qu'il est la proie d'une perpétuelle angoisse. Il en est venu à perdre l'appétit et, hors de son dangereux métier, il ne mange plus rien. Il est maigre, il a perdu le sommeil, il a perdu la joie de vivre.

LECON D'HISTOIRE

Le professeur d'histoire. — Quelle fut la première chose que fit Louis XI en montant sur le trône ?

L'élève. — Il s'assit dessus.